

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 13 3 janvier 2006

SOMMAIRE

4Climate, S.à r.l., Bereldange	599	Kerala S.A., Luxembourg	622
Am Grennchen, S.à r.l., Bissen	614	LibertyTV.Com S.A., Ettelbruck	594
Am Grennchen, S.à r.l., Bissen	614	LRP Landesbank Rheinland-Pfalz, Niederlassung	
Aska, S.à r.l., Bertrange	578	Luxemburg, Luxemburg	578
Athome International S.A., Luxembourg	615	Luxembourgeoise de Développement S.A., Lu-	
AXA Assurances Luxembourg S.A., Luxembourg.	619	xembourg	623
AXA Luxembourg S.A., Luxembourg	615	Luxfreeze S.A., Capellen	591
Barnel S.A., Luxembourg	593	Luximmo Achte Beteiligungsgesellschaft A.G.,	
Bluegroup S.A., Luxembourg	608	Wasserbillig	618
Bregal Co-Invest, S.à r.l., Luxembourg	587	Luximmo Sechste Beteiligungsgesellschaft A.G.,	
CADELEST, Compagnie Agricole de l'Est S.A.,		Wasserbillig	620
Luxembourg	624	Luximmo Zehnte Beteiligungsgesellschaft A.G.,	
Café Oktav, S.à r.l., Echternach	613	Wasserbillig	607
Carshine S.A., Bertrange	611	Mantaray Investments S.A., Luxembourg	624
Cedi S.A., Diekirch	614	Mary S.A., Luxembourg	594
Châtelet Investissements S.A., Luxembourg	601	Melician S.A., Luxembourg	613
Constructions C.P. S.C.A., Bissen	612	Mobile Signal S.A., Luxembourg	620
Constructions C.P. S.C.A., Bissen	612	Mondi International S.A., Luxembourg	585
D.M.H. A.G., Drinklange	619	Mondi S.A., Luxembourg	579
Desifaldi S.A., Luxembourg	602	New Tech Venture Capital Management S.A.,	
Desifaldi S.A., Luxembourg	602	Luxembourg	621
DS Smith (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	616	O.L.E.A., S.à r.l., Alzingen	586
DS Smith (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	617	Pasea S.A., Luxembourg	586
Edmonton Finance S.A., Luxembourg	603	Perkins Foods (Luxembourg) S.A., Capellen	613
Effequatro S.A., Luxembourg	578	Phisolina S.A., Luxembourg	593
Euromutuel Sicav, Luxembourg	615	Phoenix II Mixed M, S.à r.l., Luxembourg	579
Eurotrex S.A., Weiswampach	618	Rheinberg S.A., Luxembourg	601
Eurotrex S.A., Weiswampach	618	Rheinberg S.A., Luxembourg	601
Finalbano S.A., Luxembourg	592	Rivar S.A., Luxembourg	585
Fisogest S.A., Luxembourg	621	Rohtak Holding S.A., Luxembourg	610
General Traders, S.à r.l., Dudelange	591	Sekur Lux Home S.A., Luxembourg	592
Gerpar S.A.H., Luxembourg	614	Sky Ways Luxembourg S.A., Luxembourg	603
GHG Consult S.A., Wasserbillig	611	Sogecore International S.A., Senningerberg	611
Giapa Investments S.A., Luxembourg	592	Spessart International Invest S.A., Luxembourg	602
Gilco, S.à r.l., Mertzig	612	Timaco S.A., Luxembourg	587
Global Pacific S.A., Luxembourg-Kirchberg	602	Trading G.C. S.A., Weiswampach	617
Graf.Ho S.A., Luxembourg-Kirchberg	607	Tribeca First S.A., Luxembourg	587
Grand Banquet S.A., Luxembourg-Kirchberg	620	Verde 1 Properties, S.à r.l., Luxembourg	594
Inverplan Holdings S.A., Luxembourg	619	Voilier S.A., Luxembourg	602
Isomax Castellum Investment A.G., Luxembourg-		Zap- Ziller Ass Projekt, S.à r.l., Luxembourg	601
Kirchberg	607		



LRP LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG.

Adresse: L-2450 Luxemburg, 10-12, boulevard Franklin D. Roosevelt. H. R. Luxemburg B 24.621.

Hiermit wird Folgendes angezeigt:

- 1) Die Leitung der Niederlassung hat sich zum 1. Juli 2004 geändert. Niederlassungsleiter sind:
- Alain Baustert, Administrateur-Délégué der LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A.,
- Haiko Laib, Ressortleiter Treasury der LRP LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ;
- 2) Die Adresse lautet: 10-12, boulevard Franklin D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg;
- 3) Tätigkeit (Kurzfassung):
- (1) Die LRP LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ ist Staats- und Kommunalbank sowie Sparkassenzentralbank.
- (2) Als Staats- und Kommunalbank unterstützt sie das LAND RHEINLAND-PFALZ und seine kommunalen Körperschaften sowie diesen nahe stehende Unternehmungen.
- (3) Zusammen mit der LANDESBANK Baden-Württemberg ist sie Sparkassenzentralbank der Sparkassen in RHEIN-LAND-PFALZ. Sie verwaltet die Liquiditätsreserven der Sparkassen, stellt diesen Liquiditätskredite zur Verfügung und erfüllt die Aufgaben, die sich aus dem Verbund mit den Sparkassen ergeben.
 - (4) Die Bank betreibt Bankgeschäfte aller Art und sonstige Geschäfte, die ihren Zwecken dienen.
 - (5) Die Bank führt ihre Geschäfte nach kaufmännischen Grundsätzen.

Luxemburg, den 10. August 2005.

Für die Richtigkeit

P.K. Schminke / A. Baustert

Mitglied des Vorstands / Niederlassungsleiter

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Den 10. August 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

E. Winter.

(073274.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

EFFEQUATRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 65.608.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 juillet 2005 au siège social

Résolution

Le conseil décide de nommer Monsieur Carlo Santoiemma en qualité de président du conseil d'administration. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073282.3/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

ASKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 62.448.

Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 234 du 10 avril 1998, modifiée par-devant Me Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1395 du 26 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour ASKA, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(074327.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



MONDI, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 58.463.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 30 juin 2005

- DELOITTE S.A. a été réélu Réviseur d'entreprises de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
- M. Arjan Kirthi Singha a été réélu Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
- Mme G.F. Adams, M. T.A.M. Bosman, M. D.A. Hathorn, M. A.F. Pace-Bonnello, Mme J.A. Thompson, M. A.C.W. King et Mme J. Usher ont été réélus administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Thompson

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073301.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

PHOENIX II MIXED M, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 110.515.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of September.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. JER PHOENIX HOLDING, a société à responsabilité limité, existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 108.711, with its registered address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 8th of September 2005.

2. Mr Scott D. Harvel, born on July 12, 1956, in Albuquerque, New Mexico, USA, residing at Anna-Louisa-Karsch-Straße 3, 10178 Berlin, Germany,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Berlin, on the 7th of September 2005

3. Mr Hans-Peter Stoessel, born on November 24, 1957, in Hamburg, Germany, residing at Anna-Louisa-Karsch-Straße 3, 10178 Berlin, Germany,

here represented by Mrs Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Berlin, on the 7th of September 2005

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, acting in the above stated capacities have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.



The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of PHOENIX II MIXED M.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.
- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.



Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.
- Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- four hundred and sixty-two shares by JER PHOENIX HOLDING, prenamed	462
- nineteen shares by Mr Scott D. Harvel, prenamed	19
- nineteen shares by Mr Hans-Peter Stoessel, prenamed	19

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

General meeting of partners

The above-named parties, through their both proxyholder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 2. The following legal persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Alan Alexander Botfield, Accountant, born on 22 December 1970 in Stirling, Scotland, residing at 223, Val Ste Croix, Merl, L-1371, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Michel van Krimpen, Companies' director, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 14, rue J. Oster, L-8146 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3. The following legal entity is appointed as auditor of the Company, its mandated ending at the general meeting of the partners having to approve the annual accounts as at December 31, 2005:
- ERNST & YOUNG, a société anonyme existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 47.771, with its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. JER PHOENIX HOLDING, une société à responsabilité limité, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.711, et dont le siège social est au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,
- ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 septembre 2005.
- 2. Monsieur Scott D. Harvel, né le 12 juillet 1956, à Albuquerque, Nouveau Mexique, USA, demeurant à Anna-Louisa-Karsch-Straße 3, 10178 Berlin, Allemagne,
- ici représenté par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Berlin, le 7 septembre 2005.
- 3. Monsieur Hans-Peter Stoessel, né le 24 novembre, 1957, à Hambourg, Allemagne, demeurant à Anna-Louisa-Karsch-Straße 3, 10178 Berlin, Allemagne,
- ici représenté par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Berlin, le 7 septembre 2005.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1er. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même



groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de PHOENIX II MIXED M.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.



Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

quatre cent soixante-deux parts sociales par JER PHOENIX HOLDING, prénommée
 dix-neuf parts sociales par Monsieur Scott D. Harvel, prénommé
 dix-neuf parts sociales par Monsieur Hans-Peter Stoessel, prénommé
 19

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.



Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Alan Alexander Botfield, comptable, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant au 223, Val Ste Croix, Merl, L-1371, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 14, rue J. Oster, L-8146 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3. La personne morale suivante est nommée réviseur d'entreprises de la Société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée des associés ayant à approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2005:
- ERNST & YOUNG, société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, ayant social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 2005, vol. 897, fol. 16, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(082031.3/239/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

MONDI INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 58.464.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la société en date du 29 juin 2005

- DELOITTE S.A. a été réélu Réviseur d'entreprises de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
- M. Arjan Kirthi Singha a été réélu Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
- Mme G.F. Adams, M. T.A.M. Bosman, M. D.A. Hathorn, M. A.F. Pace-Bonnello, Mme J.A. Thompson, M. A.J. Trahar et Mme J. Usher ont été réélus administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Thompson

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073303.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

RIVAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 51.980.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RIVAR S.A.

Signature

(074263.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



PASEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel. R. C. Luxembourg B 55.117.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PASEA S.A.

Signature

(074264.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

O.L.E.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 35.457.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CR. EXPERIS, ayant son siège social à F-57950 Montigny les Metz, 14bis, rue Général Franiatte (France), R.C.S. Metz B 438 398 216,

ici représentée par Monsieur Claude Larbière, employé privé, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, am Weier, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée O.L.E.A., S.à r.l., ayant son siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.457, a été constituée sous la dénomination de OFFICE LUXEMBOUR-GEOIS DE CONTROLE ET D'EXPERTISE, S.à r.l., en abrégé O.L.C.E., S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 29 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 170 du 9 avril 1991,

et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 31 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 656 du 27 décembre 1995;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 65 du 12 janvier 2002;
- suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 396 du 12 mars 2002, contenant changement de la dénomination sociale en O.L.E.A., S.à r.l.:
- et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 308 du 17 mars 2004:
 - Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social statutaire de la société de L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 2. (alinéa 1er). Le siège de la société est établi à Alzingen.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de cinq cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Alzingen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant susnommé, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Larbière, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1er septembre 2005, vol. 532, fol. 86, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2005.

J. Seckler.

(082104.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.



TRIBECA FIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 65.634.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TRIBECA FIRST S.A.

Signature

(074267.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

TIMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.231.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TIMACO S.A.

Signature

(074271.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

BREGAL CO-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MARCA).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 10.183.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Émile Schlesser, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, tous deux notaires de résidence à Luxembourg, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

BREGAL FUND OF FUNDS LP, une «limited partnership» de droit anglais, avec siège à Saltire Court, 20 Castle Terrace, Edinburgh EH1 2ET, (Ecosse), ici représentée par Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 19 août 2005 annexée aux présentes, agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée MARCA, ayant son siège social à L-1648 Luxembourg, 2, Place Guillaume II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.183, constituée sous la dénomination C.&A. LUXEMBOURG, société anonyme aux termes d'un acte notarié du 14 juin 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 146 du 16 septembre 1972. La Société a été transformée en société à responsabilité limitée sous la dénomination de C.&A. LUXEMBOURG, suivant acte reçu par le notaire Baden en date du 29 décembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 88 du 24 avril 1979; laquelle dénomination a été modifiée en MODESSA, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Baden en date du 26 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 76 du 13 mars 1990. La société a reçu sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire Baden en date du 12 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 12 novembre 1994.

Laquelle comparante, agissant en sa dite qualité, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale prend les résolutions ci-après sur les points figurant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de MARCA en BREGAL CO-INVEST, S.à r.l.
- 2. Adoption de l'objet social d'une société de participations financières luxembourgeoises pleinement imposable (soparfi).
- 3. Conversion du capital social en EUR 24.789,35 et augmentation de celui-ci à concurrence de EUR 210,65 par incorporation des résultats reportés. En conséquence le capital social est fixé à EUR 25.000,- représenté par 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.
- 4. Changement de l'année sociale de la Société qui commencera désormais le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.
 - 5. Refonte de la version française des statuts et adoption d'une version anglaise.
 - 6. Transfert du siège social de la Société au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
 - 7. Acceptation de la démission du gérant et nomination des nouveaux gérants.
 - 8. Divers.

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de MARCA en BREGAL CO-INVEST, S.à r.l. et par conséquent l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société a la dénomination de BREGAL CO-INVEST, S.à r.l.»



Deuxième résolution

L'associée unique décide d'adopter l'objet social d'une société de participations financières luxembourgeoises pleinement imposable (soparfi) et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

La société est une entité pleinement imposable et ne tombe pas sous le régime fiscal des sociétés holding de la loi du 31 juillet 1929.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de convertir le capital social en euros.

Le capital social est ainsi fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35).

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent dix euros et soixantecinq cents (EUR 210,65) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles. L'augmentation de capital est entièrement libérée par incorporation à due concurrence des résultats reportés.

L'existence de tels résultats reportés a été prouvée au notaire par un bilan au 28 février 2005 dont un exemplaire restera annexé aux présentes, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire.

L'associée unique décide par voie de conséquence de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement l'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} mars 2005 se terminera le 31 décembre 2005. Par conséquent l'article 15 actuel des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide la refonte des statuts dans la version française et adopte une version anglaise. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

- Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

La société est une entité pleinement imposable et ne tombe pas sous le régime fiscal des sociétés holding de la loi du 31 juillet 1929.

- Art. 3. La société a la dénomination de BREGAL CO-INVEST, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

- Art. 5. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

- Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

Si plusieurs gérants sont nommés, ceux-ci forment un Conseil de gérance qui prend ses décisions à la majorité simple. Le Conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Le gérant a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement.

En cas de nomination de plusieurs gérants, ceux-ci ne peuvent engager la société que par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.
- Art. 19. Les présents statuts sont rédigés en langue française suivi d'une version anglaise; en cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version française prévaut.

Suit la version anglaise des statuts:

- Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by the relevant laws and by the present Articles of Association.
- **Art. 2.** The object of the company shall be the acquisition of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participations.

It may in particular acquire, by means of contribution, subscription, option, purchase and any other method, transferable securities of all kinds and realise the same by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage any patents, trademarks and licences relating thereto or supplementing the same.

The company may borrow from and grant to the companies in which it has a participation or interest, whether direct or indirect, any assistance, loans, advances or guarantees.

The company may in addition undertake all commercial, industrial and financial operations, involving either movable property or immovable property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, whenever they appear to it to be conducive to the attainment of its object.

The company is a fully taxable entity and does not fall within the Law of 31 July 1929 governing holding companies.

- Art. 3. The company shall bear the name BREGAL CO-INVEST, S.à r.l.
- Art. 4. The registered office of the company shall be in Luxembourg.

It may be transferred to any other place by agreement between the shareholders.

- Art. 5. The duration of the company shall be unlimited.
- **Art. 6.** The capital of the company is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.



Art. 7. The shares in the company shall be freely transferable between shareholders. They may not be transferred inter vivos to non-shareholders except with the approval, given at a general meeting, of shareholders representing at least three-quarters of the capital of the company.

The shares may be transferred on death to non-shareholders only with the approval of the owners of shares representing three-quarters of the rights belonging to the survivors. This consent shall nevertheless not be required when the shares are transferred either to forced heirs or to the surviving spouse.

- **Art. 8.** The company shall not be dissolved by reason of the fact that a shareholder dies, becomes subject to an interdict or becomes bankrupt or insolvent.
- **Art. 9.** Personal creditors, beneficiaries or heirs of a shareholder may not for any reason whatsoever attach the property and documents of the company by the affixing of seals.
- **Art. 10.** The company shall be administered by one or more managing directors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their term of office.

If several managing directors are appointed, they shall form a Management Board, which shall pass its resolutions by simple majority.

The Management Board may also pass its resolutions by letter ballot.

Vis-à-vis third parties, a managing director shall have the widest powers in order to act in the name of the company in all circumstances and to carry out all acts necessary or conducive to the attainment of its object unless the general meeting of shareholders otherwise directs.

If several managing directors are appointed, they may bind the company only by the joint signature of two managing directors.

Art. 11. Each shareholder may participate in collective decisions regardless of the number of shares held by him. Each shareholder shall have a number of votes equal to the number of shares he possesses. Each shareholder may arrange to be validly represented at general meetings by the holder of a special instrument of proxy.

For so long as the company has only one shareholder, he shall exercise the powers vested in the general meeting. He may not delegate them.

Decisions of the sole shareholder, acting in the place and stead of the general meeting, shall be recorded in a register held at the registered office.

- **Art. 12.** The managing director or managing directors shall not, by reason of their function, become subject to any personal obligation in relation to commitments duly entered into by him or them in the name of the company.
- **Art. 13.** The financial year of the company shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.
- **Art. 14.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be drawn up and the management shall prepare an inventory indicating the assets and liabilities of the company.
- **Art. 15.** Every shareholder may have the inventory and balance sheet disclosed to him at the registered office of the company.
- **Art. 16.** Any positive surplus shown by the balance sheet, after deduction of company costs, depreciation and reductions of value considered necessary or appropriate by the shareholders, shall constitute the net profit of the company.

After payment has been made into the statutory reserve, the balance shall be freely available to the general meeting of shareholders.

- **Art. 17.** When the company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, whether or not shareholders, appointed by the shareholders, who shall determine the powers and emoluments thereof.
- **Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of association, the shareholders refer to, and agree to be bound by, the legal provisions.
- **Art. 19.** These articles of association are worded in French followed by an English version. In case of divergences between the French and the English version, the French version will prevail.

Sixième résolution

L'associée unique décide de tranférer le siège social de la Société à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Septième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Carolus Brenninkmeijer comme gérant de la Société et nomme comme nouveaux membres du Conseil de gérance jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

- Monsieur Michel De Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, avec adresse professionnelle à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy; président du conseil de gérance.
- Monsieur Gert Jan Pieters, administrateur de sociétés, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 7 juin 1951, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10.
- Monsieur Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, né à Manchester (Angleterre), le 14 novembre 1958, avec adresse professionnelle à B-3080 Tervuren, 49A, A. van Dycklaan.
- Monsieur Yves De Balmann, administrateur de sociétés, né à Avirons (France), le 28 mai 1946, avec adresse professionnelle à NY-10017 New York, 360 Madison Avenue, 20th floor.



- Monsieur Robert Smeele, économiste, né à s'Gravenhage (Pays-Bas), le 9 janvier 1960, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10.
- Monsieur John Drury, juriste, né à Croydon (Angleterre), le 25 mai 1955, avec adresse professionnelle à London W2 2DY, 1 Connaught Place.
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences économiques et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1937, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Schlesser, rue Notre-Dame, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte. Signé: C. Waucquez, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, vol. 25CS, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

F. Baden.

(082122.3/200/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

GENERAL TRADERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-3441 Dudelange, 95, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 24.557.

EXTRAIT

Clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 28 juin 2005 a acté ce qui suit:

La clôture de la liquidation volontaire de la société GENERAL TRADERS, S.à r.l. est prononcée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005.

Pour GENERAL TRADERS, S.à r.l., en liquidation

M. Bartels

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074273.3/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

LUXFREEZE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch. R. C. Luxembourg B 38.492.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Rudi Wuyts, administrateur-délégué, né le 21 mai 1962 à Herentals (B), demeurant à 24, Molenberg, B-2460 Kasterlei, Président du conseil d'administration et Administrateur-délégué;
- Monsieur Geert De Jonghe, Directeur Industriel, né le 23 mars 1955 à Gand (B), demeurant à 9, Kreeftenstraat, B-8820 Torhout;
- Monsieur Leslie Grunfeld, Directeur Financier, né le 26 mai 1959 à Bushey Heath (GB), demeurant à 39, Lange Veldstraat, B-2820 Bonheiden.

Commissaire aux comptes:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B n° 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074471.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



GIAPA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 58.756.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

GIAPA INVESTMENTS S.A.

Signature

(074274.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

SEKUR LUX HOME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.281.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SEKUR LUX HOME S.A.

Signature

(074276.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

FINALBANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon $I^{\rm er}$.

R. C. Luxembourg B 5.751.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINALBANO S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 5.751, constituée suivant acte notarié en date du 22 novembre 1957, publié au Mémorial C numéro 94 du 18 décembre 1957, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 295 du 13 mars 2004,

ayant un capital social de cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-quinze euros (EUR 197.075,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination de Monsieur Romain Kettel, comptable, ayant son domicile professionnel à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
 - 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
 - 4. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.



C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

Monsieur Romain Kettel, comptable, né à Luxembourg, le 29 juillet 1958, ayant son domicile professionnel à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la société à savoir Monsieur Gérard Matheis, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, Monsieur André Wilwert, administrateur-délégué, et Monsieur Paul Marx ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société à savoir la société à responsabilité limitée AUDITSERV, S.à r.l. pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 septembre 2005, vol. 532, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2005.

J. Seckler.

(082095.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

BARNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 62.933.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BARNEL S.A.

Signature

(074278.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

PHISOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 40.391.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2005 que, le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Lou Huby a été confirmé.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074309.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



LibertyTV.Com, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, boulevard J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 91.597.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 août 2005, réf. DSO-BH00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005. Signature.

(902650.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

MARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 68.402.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH04071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MARY S.A.

Signature

(074281.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

VERDE 1 PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 110.571.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

WHARF PROPERTIES, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, having its registered seat at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by Ms Rachel Hafedh, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given on.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

- Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).
- Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatso-

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.



The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name VERDE 1 PROPERTIES, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) per share each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.
- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.



However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

 WHARF PROPERTIES, S.à r.l.
 500 shares

 Total
 500 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:
- Alain Heinz, director of company, born on 17th May 1968 in Forbach (France), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri;
- Géraldine Schmit, director of company, born on 12th November 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri.
 - 2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

WHARF PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Hafedh, employé privée, résident à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).



Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de VERDE 1 PROPERTIES, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.



L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

- Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:



- Monsieur Alain Heinz, administrateur de société, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;
- Madame Géraldine Schmit, administrateur de société, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la société est établi au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hafedh, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 17 août 2005, vol. 432, fol. 78, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(082740.3/242/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

4CLIMATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7248 Bereldange, 21, rue Michel Rodange. R. C. Luxembourg B 110.580.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Nathalie Elisabeth Roth, Conseiller en matière d'environnement, née à Luxembourg, le 23 janvier 1971 demeurant à L-7248 Bereldange, 21, rue Michel Rodange,

ici représentée par Monsieur Jacques Roth, informaticien, demeurant à L-7248 Bereldange, 21, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet social: l'activité de conseils spécialisés en environnement et en finances environnementales en particulier l'activité de conseils relatifs à la mise en oeuvre et à l'exploitation du volet de négoce des droits d'émissions polluantes dans l'atmosphère, conclu dans le cadre des accords de Kyoto et le système européen d'échange des quotas de gaz à effet de serre.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières qui s'y rattachent tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination 4CLIMATE, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Bereldange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.



Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante a déclaré souscrire les cent vingt cinq (125) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille cent euros (1.100.- EUR).

Décisions de l'associée unique

- 1) Est nommé gérant unique pour une période indéterminée:
- Madame Nathalie Roth, prénommée.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-7248 Bereldange, 21, rue Michel Rodange.
- La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: J. Roth, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 149S, fol. 83, case 12. - Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

G. Lecuit.

(082825.3/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

RHEINBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 63.574.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074293.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

RHEINBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.574.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074295.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CHATELET INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 81.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(074296.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

ZAP-ZILLER ASS PROJEKT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 96.708.

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 16 décembre 2004, M. Wilfried Herbers, demeurant au 22, Am Walberstück, 65520 Bad Camberg, Allemagne, a cédé à:

- M. Ulrich Ziller demeurant au 34A, An den Dreissigruten, 64572 Büttelborn, Allemagne, 4 (quatre) parts sociales de la société ZAP-ZILLER ASS PROJEKT, S.à r.l.;
- M. Norman Albrecht Böhm demeurant au 96, Langgasse, 65597 Hünfelden, Allemange, 4 (quatre) parts sociales de la société ZAP-ZILLER ASS PROJEKT, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074429.3/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



DESIFALDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.934.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

DESIFALDI S.A.

Signatures

(074297.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

DESIFALDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.934.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

DESIFALDI S.A.

Signatures

(074300.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

SPESSART INTERNATIONAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 52.632.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(074302.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

VOILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.188.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

(074314.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

GLOBAL PACIFIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 61.902.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074319.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



SKY WAYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 76.633.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour Le Conseil d'Administration

G. Schneider / N. Schaeffer jr.

Administrateur / Administrateur

(074315.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

EDMONTON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 110.582.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. UZOA HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 98.184,

ici représentée par Monsieur Frédéric Sicchia, juriste, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 septembre 2005, laquelle restera annexée aux présentes.

2. GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, R.C.S. Luxembourg B 85.007,

ici représentée par Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 septembre 2005, laquelle restera annexée aux présentes.

Les procurations pré-mentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de EDMONTON FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à trois millions cent mille euros (3.100.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette



augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article cinq ciaprès.

Art. 5. Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

- A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:
- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
 - d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
 - g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.
 - B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:
- (i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividende en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.
- (ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant ou option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier, sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le



conseil d'administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

- (iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le conseil d'administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;
- (iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le conseil d'administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;
- (v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le conseil d'administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le conseil d'administration considère appropriées de temps en temps; et
 - (vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée à:
- 1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;
- 2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors que leur valeur sera estimée par le conseil d'administration.
 - C. Les dettes de la société sont censées comprendre:
 - a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
 - c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
- e) une provision suffisante pour des taxes sur la capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le conseil d'administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le conseil d'administration; et
- f) toutes les autres dettes de la société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le conseil d'administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

- D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.
- E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.
- F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

- a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.
- b) Les actions de la société souscrites comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la société qui en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission; et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la société.

Titre II. Administration, Surveillance

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.



En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 8. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

- Art. 9. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des Bénéfices

Art. 12. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'octobre à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

- Art. 14. L'année sociale commence le 1er juillet et finit le 30 juin.
- **Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1° Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2006.
- 2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. UZOA HOLDING S.A., précitée: trois cent neuf actions	309
2. GAPPING INVESTMENTS HOLDING S.A., précitée: une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros (1.700,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.



- 3.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,
- b) Monsieur Reinald Loutsch, directeur adjoint, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
- c) Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
 - 4.- Est nommé commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE SIMMER&LEREBOULET S.A., ayant son siège social à L-8017 Strassen, 18B, rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg B 73.846.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: Fr. Sicchia, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 149S, fol. 84, case 6. - Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

G. Lecuit.

(082827.3/220/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

GRAF.HO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074320.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

ISOMAX CASTELLUM INVESTMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 36.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(074321.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

LUXIMMO ZEHNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 82.536.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 mai 2005

Suite à la révocation par le conseil d'administration de M. Jörg Schuster, avec effet au 26 mai 2005, le conseil d'administration a nommé comme délégué à la gestion journalière en remplacement du délégué à la gestion journalière révoqué, M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074626.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



BLUEGROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 48.355.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of August.

Before us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) BLUE-GROUP S.A., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B number 48.355, incorporated by deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, on the 2nd of August 1994, published in the Mémorial C number 474 of the 22nd of November 1994.

The meeting is presided by Mr Christian Dostert, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Françoise Hübsch, private employee, residing at Echternacherbrück (Germany).

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly delibe rate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

- 1.- Statement that the share capital amounts to 30,986.69 EUR.
- 2.- Suppression of the par value of the shares.
- 3.- Increase of the share capital to the extent of 13.31 EUR, in order to raise it from the amount of 30,986.69 EUR to 31,000.- EUR, without issue of new shares.
 - 4.- Fixing of the par value of the 125 existing shares at 248.- EUR each.
- 5.- Increase of the share capital to the extent of 744,000.- EUR, in order to raise it from the amount of 31,000.- EUR to 775,000.- EUR, by the issue of 3,000 new shares with a nominal value of 248.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
 - 6.- Subscription and full payment.
 - 7.- Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting states that by the dispositions of the law of December 10, 1998 in relation with the change of the currency of the share capital in euro, the share capital amounts actually to thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cents (30,986.69 EUR).

Second resolution

The meeting decides to suppress the indication of the par value of the one hundred and twenty-five (125) shares representing the share capital.

Third resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of thirteen Euro thirty-one cents (13.31 EUR), in order to raise it from the amount of thirty thousand nine hundred and eighty-six Euro sixty-nine cents (30,986.69.- EUR) to thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), without issue of new shares.

The sum of thirteen Euro thirty-one cents (13.31 EUR) has been paid in by the actual shareholders and is forthwith at the free disposal of the company BLUEGROUP S.A. as has been proved to the notary.

Fourth resolution

The meeting decides to fix the par value of the one hundred and twenty-five (125) existing shares at two hundred and forty-eight Euro (248.- EUR) each.

Fifth resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of seven hundred and forty-four thousand Euro (744,000.- EUR), in order to raise it from the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to seven hundred and seventy-five thousand Euro (775,000.- EUR), by the issue of three thousand (3,000) new shares with a nominal value of two hundred and forty-eight Euro (248.- EUR), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Sixth resolution

The three thousand (3,000) new shares have been subscribed and fully paid up by payment in cash, with the agreement of all the shareholders, by the company under the laws of Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

The sum of seven hundred and forty-four thousand Euro (744,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the company BLUEGROUP S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.



Seventh resolution

The meeting decides to amend article five of the articles of incorporation in order to reflect such actions, and to give it the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set at seven hundred and seventy-five thousand Euro (775,000.- EUR), represented by three thousand one hundred and twenty-five (3,125) shares with a nominal value of two hundred and forty-eight Euro (248.- EUR) each, carrying one voting right in the general meeting.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine thousand seven hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUEGROUP S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.355, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1994, publié au Mémorial C numéro 474 du 22 novembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Constatation que le capital social s'élève à 30.986,69 EUR.
- 2.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter du montant de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans émission d'actions nouvelles.
 - 4.- Fixation de la valeur nominale des 125 actions à 248,- EUR chacune.
- 5.- Augmentation du capital social à concurrence de 744.000,- EUR, pour le porter du montant de 31.000,- EUR à 775.000 EUR, par l'émission de 3.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de 248,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.
 - 6.- Souscription et libération intégrale.
 - 7.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euro, le capital de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions représentant le capital social.



Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR) a été versé par les actionnaires actuels de la société et se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société BLUEGROUP S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions existantes de la société à deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quarante-quatre mille euros (744.000,-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,-EUR) à sept cent soixante-quinze mille euros (775.000,-EUR), par l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Sixième résolution

Les trois mille (3.000) actions nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire, avec l'accord de tous les actionnaires, par la société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

La somme de sept cent quarante-quatre mille euros (744.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société BLUEGROUP S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Septième résolution

Suite aux décisions qui précèdent l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital souscrit est fixé à sept cent soixante-quinze mille euros (775.000,- EUR), représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) actions avec une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf mille sept cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 septembre 2005, vol. 532, fol. 88, case 7. – Reçu 7.750,13 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2005.

J. Seckler.

(082231.3/231/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

ROHTAK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 68.089.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 2005, réf. LSO-BI03180, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2005.

Signature.

(082352.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2005.



CARSHINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, Tossenberg. R. C. Luxembourg B 54.305.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire au siège social de la société en date du 25 juillet 2005 à 17 heures

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de 6 ans les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la façon suivante:

Administrateurs:

- M. Marc Neu, demeurant à L-8210 Mamer;
- Mme Francine Neu, demeurant à B-6700 Arlon;
- M. Joseph Neu, demeurant à B-6700 Arlon.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Gabriel Catania, administrateur de sociétés, demeurant à L-1311 Luxembourg.

Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2011, assemblée qui statuera sur les comptes annuels 2010.

Strassen, le 2 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074430.3/578/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

SOGECORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 43.403.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2005

Quatrième résolution: nominations statutaires

- a) Les mandats d'Administrateur de Messieurs Coremans et Guarnerio, et des sociétés STRATEGICA LUX S.A. et SOGECORE PARTICIPATIONS S.A. viennent à échéance à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.
- b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS S.A. venant à échéance à l'issue de l'Assemblée, celle-ci décide de ne pas renouveler son mandat. L'Assemblée Générale nomme à l'unanimité Mme Sophie Vandeven en tant que Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074446.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

GHG CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 82.535.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 mai 2005

Suite à la révocation par le conseil d'administration de M. Jörg Schuster, avec effet au 26 mai 2005, le conseil d'administration a nommé comme délégué à la gestion journalière en remplacement du délégué à la gestion journalière révoqué, M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074630.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



GILCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, rue Wechen. R. C. Luxembourg B 109.045.

_

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Jean Gilson, commerçant, né à Ettelbruck le 18 janvier 1939, époux de Marguerite dite Marianne Weis, demeurant ensemble à L-9167 Mertzig, 23, Wechen, mariés sous le régime de la communauté universelle de biens suivant contrat de mariage reçu le 3 janvier 1980 par-devant Paul Decker de Wiltz,

seul et unique associé de la société a responsabilité limitée unipersonnelle GILCO, S.à r.l. avec siège social à L-9167 Mertzig, 23, rue Wechen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 5.599, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 8 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 477 du 6 juillet 2000.

Le comparant expose au notaire ce qui suit:

- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.
 - Il a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.
- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et se désigne comme liquidateur.
- En cette qualité, il déclare que tout le passif de la Société est réglé et avoir transféré tous les actifs à son profit. Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.
 - Décharge est accordée au gérant.
 - Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: J. Gilson, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2005, vol. 897, fol. 12, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 2005.

F. Molitor.

(082100.3/223/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

CONSTRUCTIONS C.P. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bissen.

R. C. Luxembourg B 71.278.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 18 août 2005.

CONSTRUCTIONS C.P. S.C.A.

Signatures

(074613.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CONSTRUCTIONS C.P. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Bissen.

R. C. Luxembourg B 71.278.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 18 août 2005.

CONSTRUCTIONS C.P. S.C.A.

Signatures

(074624.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



MELICIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.554.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 août 2005

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs à savoir Monsieur Tom Donovan, Madame Roisin Donovan et Monsieur David Keogh et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MELICIAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074468.3/4181/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch.

R. C. Luxembourg B 38.868.

EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Rudi Wuyts, administrateur-délégué, né le 21 mai 1962 à Herentals (B), demeurant à 24, Molenberg, B-2460 Kasterlei, Président du conseil d'administration et Administrateur-délégué;
- Monsieur Geert De Jonghe, Directeur Industriel, né le 23 mars 1955 à Gand (B), demeurant à 9, Kreeftenstraat, B-8820 Torhout;
- Monsieur Leslie Grunfeld, Directeur Financier, né le 26 mai 1959 à Bushey Heath (GB), demeurant à 39, Lange Veldstraat, B-2820 Bonheiden.

Réviseur d'Entreprises:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B n° 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074475.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CAFE OKTAV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 100.074.

DISSOLUTION

DISSOLUTIO

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2005, volume 25CS, folio 21, case 3, que la société à responsabilité limitée CAFE OKTAV, S.à r.l., ayant son siège social à L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-6437 Echternach, 15, rue Ermesinde.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlesser

Notaire

(074513.3/227/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



GERPAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 7.140.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2005, volume 25CS, folio 21, case 2, que la société anonyme holding GERPAR S.A.H., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlesser

Notaire

(074506.3/227/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CEDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9202 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 92.187.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2003, assemblée tenue de manière extraordinaire en date du 4 août 2005

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Madame Christine Maréchal, 7, allée des Mésanges, B-4600 Visé, en tant que deuxième administrateur-délégué.

L'assemblée accepte la nomination de la Madame Christine Maréchal à l'unanimité. Elle confirme les mandats des administrateurs-délégués jusqu'à l'assemblée générale de 2007 statuant sur les comptes de 2006 et précise que la société ne pourra être valablement engagée que par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 16.00 heures.

Strassen, le 11 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2005, réf. LSO-BH03942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074514.3/578/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

AM GRENNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen.

R. C. Luxembourg B 90.879.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 18 août 2005.

AM GRENNCHEN, S.à r.l.

Signatures

(074627.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

AM GRENNCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen.

R. C. Luxembourg B 90.879.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 18 août 2005.

AM GRENNCHEN, S.à r.l.

Signatures

(074633.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



EUROMUTUEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.148.

Lors de l'assemblée générale du 3 juin 2005, Monsieur Thierry De Pascal a été nommé administrateur. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROMUTUEL SICAV

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG11958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074550.3/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

AXA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 35.944.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2005

Nominations statutaires:

L'Assemblée acte la démission avec effet à ce jour, de Monsieur Louis Deroye de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Philippe Robin, Expert Manager Stratégique Groupe GIE AXA. Ses fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur pour une période d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour extrait conforme

C. Frutsaert

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074553.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

ATHOME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 86.411.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire relative aux comptes annuels 2004 tenue au siège de la société le 18 mai 2005

Quatrième résolution

Les administrateurs présentent leur démission suite à la clôture de l'exercice 2004. Sont élus administrateurs pour un nouveau mandat de 2 ans:

- Monsieur Patrick Kersten, demeurant à Dudelange, 63, boulevard Prince Felix;
- Monsieur Marc Neuen, demeurant à Pontpierre, 29, rue de Luxembourg;
- Monsieur Patrick Hansen, demeurant à Bertrange, 200, route de Luxembourg;
- Monsieur Hubert Schumacher, demeurant à Münsbach, 28, rue du Château.

Est réélu administrateur-délégué pour la même période Monsieur Patrick Kersten ci-avant nommé. L'administrateur peut engager à lui seul la société.

Les mandats des administrateurs expireront immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Est réélu commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de 2 ans:

- FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., avec siège social à Strassen.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007

Strassen, le 9 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2005, réf. LSO-BH03136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074736.3/578/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



DS SMITH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12.500,-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 93.199.

In the year two thousand and five, on the ninth day of September, at 10.30 a.m.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the law of England and Wales, with registered office at 4-16 Artillery Row, London SW1P 1RZ, Great Britain,

duly represented by Mr Robertus Fegel, manager of companies, residing in 8, Kasteelweg, NL-6865 CR Doorwerth, by virtue of a proxy under private seal given in London, (Great Britain), on September 8, 2005.

The said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary public, will remain attached to the present minutes and will be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, is the sole member of the corporation DS SMITH (LUXEM-BOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 93.199, incorporated by a deed of Maître Marc Lecuit, notary public residing in Redange/Attert, acting as deputy for the undersigned notary public, on April 24, 2003, published in the Mémorial, Recueil Société et Associations C, number 545, on May 5, 2003, amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, on March 24, 2005, published in the Mémorial C, number 833, on September 1st, 2005, hereafter referred to as the «Corporation».

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Corporation has requested the undersigned notary public to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to change the power of representation of the Corporation so as the Corporation will be bound by the single signatory of any manager.

Second resolution

The sole member resolves to amend the article 12 of the articles of association of the Corporation in order to reflect the above resolution and to give it the following wording:

«The Corporation will be bound by the single signature of any manager or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers».

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 900.- (nine hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, made in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy holder, acting as here above stated, the proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf septembre, à 10.30 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée et existant sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 4-16 Artillery Row, London SW1P 1RZ, Grande-Bretagne,

dûment représentée par Monsieur Robertus Fegel, gérant de sociétés, demeurant à 8, Kasteelweg, NL-6865 CR Doorwerth,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Grande-Bretagne), le 8 septembre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

La prémentionnée DS SMITH INTERNATIONAL LIMITED est l'associée unique de la société DS SMITH (LUXEM-BOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.199, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 24 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 545 du 5 mai 2003, modifiée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 833, du 1er septembre 2005, ci-après définie comme la «Société».

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associée unique décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société de telle sorte que la Société soit engagée par la signature individuelle de n'importe lequel de ses gérants.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, et de lui donner la teneur suivante:

«La société sera engagée par la signature individuelle de n'importe lequel de ses gérants ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.».

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 900,- (neuf cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Fegel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 55, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 2005.

T. Metzler.

(082955.3/222/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

DS SMITH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 93.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 15 septembre 2005.

T. Metzler.

(082956.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2005.

TRADING G.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 126, route de Stavelot. R. C. Luxembourg B 96.245.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2004 que:

1.- Monsieur Anthony Baekens, employé, demeurant à Ittre (B);

Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler;

La société LUCKY INVEST S.A.H., ayant son siège social à Diekirch,

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

- 2.- Monsieur Guy Müller, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.
- 3.- Monsieur Anthony Baekens, employé, demeurant à lttre (B) a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionniares qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 18 mai 2004.

Pour TRADING G.C. S.A.

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2005, réf. DSO-BG00153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902732.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2005.



EUROTREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 129B, Résidence «Illenbour».

R. C. Luxembourg B 95.673.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2003 que:

- 1.- Monsieur Willy Wauthier, administrateur de sociétés, demeurant à Charleroi (B) et Monsieur Raymond Proehs, employé privé, demeurant à St. Vith (B) ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2007.
- 2.- Monsieur Willy Wauthier, administrateur de sociétés, demeurant à Charleroi (B) a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionniares statuant sur l'exercice 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 juin 2003.

Pour EUROTREX S.A

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2005, réf. DSO-BG00063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902731.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2005.

EUROTREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 129B, Résidence «Illenbour». R. C. Luxembourg B 95.673.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2005 que:

- 1.- La société LUCKY INVEST S.A.H., ayant son siège social à 50, Esplanade, L-9227 Diekirch, a été réélue aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2007.
- 2.- Monsieur Guy Müller, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 14 juin 2005.

Pour EUROTREX S.A..

COFINOR S.A..

Signature

Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 13 juillet 2005, réf. DSO-BG00079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902730.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2005.

LUXIMMO ACHTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 82.300.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 mai 2005

Suite à la révocation par le conseil d'administration de M. Jörg Schuster, avec effet au 26 mai 2005, le conseil d'administration a nommé comme délégué à la gestion journalière en remplacement du délégué à la gestion journalière révoqué, M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074631.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



D.M.H. A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9952 Drinklange, Haus Nummer 1E.

H. R. Luxemburg B 100.745.

AUSZUG

Aus den genommenen Entschliessungen der Ordentliche Generalversammlung vom 4. Mai 2004 geht hervor dass:

1.- Herr Oswald Hilgers, Industrieingenieur, wohnhaft zu St. Vith (B),

Frau Renate Thannen, Kauffrau, wohnhaft zu St. Vith (B),

ernannt wurden als Verwaltungsmitglieder der Gesellschaft. Die Mandate enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

2.- Herr Oswald Hilgers, Industrieingenieur, wohnhaft zu St. Vith (B) wurde zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt, gemäß dem Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, den 4. Mai 2004.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Bevollmächtigter der Gesellschaft

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2005, réf. DSO-BG00062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902733.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 août 2005.

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 53.466.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2005

Nominations statutaires:

L'Assemblée acte la démission avec effet à ce jour, de Monsieur Louis Deroye de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme, en qualité d'administrateur, Monsieur Philippe Robin, Expert Manager Planification Stratégique Groupe GIE AXA. Ses fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que réviseur pour une période d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour extrait conforme

C. Frutsaert

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074555.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

INVERPLAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 24.290.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2005, volume 25CS, folio 15, case 12, que la société anonyme holding INVERPLAN HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlesser

Notaire

(074628.3/227/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



LUXIMMO SECHSTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 82.224.

_

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 26 mai 2005

Suite à la révocation par le conseil d'administration de M. Jörg Schuster, avec effet au 26 mai 2005, le conseil d'administration a nommé comme délégué à la gestion journalière en remplacement du délégué à la gestion journalière révoqué, M. Michael Veit, économiste, Ahrstrasse 3, D-50996 Köln, Allemagne.

Luxembourg, le 17 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, réf. LSO-BH04681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074634.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

GRAND BANQUET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 110.031.

Résolution par écrit du conseil d'administration datée du 2 août 2005

Administrateurs:

M. Dario Colombo,

M. Gérard Muller,

M. Fernand Heim.

Suite à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date de ce jour et, conformément à l'Article 6 des statuts et à l'Article 60 de la loi du 10 août 1915, d'élire un Président du Conseil et administrateur-délégué qui par sa seule signature peut engager valablement la société, le Conseil d'Administration décide de nommer à l'unanimité comme administrateur-délégué: M. Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra, Collina d'Oro, Suisse.

D. Colombo / G. Muller / F. Heim

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02645. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074647.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

MOBILE SIGNAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2015 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 109.478.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenu à Luxembourg,

le 15 juillet 2005 à 11.30

Résolution unique

Il est résolu de nommer, suivant les dispositions de l'article 6 des statuts de la Société et l'autorisation préalable donnée par l'assemblée constitutive des actionnaires ainsi que l'article 60 de la Loi régissant les sociétés luxembourgeoises, M. Joël Ake dit Dan Joël Ake, comme administrateur-délégué de la Société, laquelle pourra engager la Société par sa seule signature.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

D. J. Ake / E. Didion / B. Gerard

Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(074761.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.



NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 74.726.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 août 2005

En date du 2 août 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte et d'accepter la démission de Madame Claire Lambert en qualité d'administrateur en date du 13 juillet 2005;
- de coopter Monsieur Hervé Schunke en date du 13 juillet 2005 en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Claire Lambert, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074756.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

FISOGEST S.A., Société Anonyme, (anc. FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.696.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.696), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 484 du 16 octobre 1993,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 4 août 1993, publié au Mémorial C numéro 524 du 3 novembre 1993,
- en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1164 du 6 novembre 2003,

ayant un capital social fixé trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Gossart, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en FISOGEST S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Transformation des actions nominatives en actions au porteur et modification afférente du 2e alinéa de l'article 5 des statuts.
 - 3.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FISOGEST S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FISOGEST S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer les actions nominatives en actions au porteur et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. (deuxième alinéa). Les actions sont au porteur.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, S. Batardy, D. Gossart, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 septembre 2005, vol. 532, fol. 91, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2005.

J. Seckler.

(082227.3/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

KERALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.077.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 4 juillet 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 31 mai 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Le Conseil d'Administration

E. Giacometti / O. Piccinelli

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00877. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081236.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2005.



LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme, (anc. FIDUCIAIRE LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A.).

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 58.121.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE LUXEMBOUR-GEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A., en abrégé FLD S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R.C.S. Luxembourg section B numéro 58.121, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1997, publié au Mémorial C numéro 272 du 3 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 septembre 1997, publié au Mémorial 717 du 23 décembre 1997;
- et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1739 du 5 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine Jung, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Gaëlle di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé du 12 août 2005, la nouvelle répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1 Mademoiselle Katia Roti, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue	
Adolphe Fischer, cinq cents actions.	500
2 Monsieur Jérôme Guez, directeur financier, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, 241,	500
route de Longwy, cinq cents actions	300
Total: mille actions	

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1**er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUXEMBOURGEOISE DE DEVELOPPEMENT S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Jung, G. di Cesare, K. Roti, J. Seckler.



Enregistré à Grevenmacher, le 1er septembre 2005, vol. 532, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 septembre 2005.

J. Seckler.

(082229.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2005.

MANTARAY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 85.546.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 juillet 2005

En date du 13 juillet 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- De prendre acte et d'accepter la démission de Madame Claire Lambert en qualité d'administrateur en date du 13 juillet 2005.
- De coopter Monsieur Hervé Schunke en date du 13 juillet 2005 en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Claire Lambert, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074757.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

CADELEST, COMPAGNIE AGRICOLE DE L'EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 83.406.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juin 2005 que:

- Le nombre des administrateurs est augmenté de 3 à 5.
- Monsieur Francesco Bergamasco a démissionné de son poste d'administrateur.
- Monsieur Stefano Meloni, Monsieur Arrigo Astolfi et Monsieur Carlo Maria Milesi, ont été nommés administrateurs. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.
- Monsieur Stefano Meloni a été nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle limitée sur toutes opérations bancaires.
 - Monsieur Federico Radice Fossati a été nommé Président du conseil d'adminstration.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH04830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074770.3/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck